

PERSPECTIVES APRES LE DIPLOME

Les aides-soignants peuvent exercer au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS DE FORMATION

L'aide-soignant a la possibilité de :

- ☞ Se spécialiser et devenir assistant de soins en gériatrie (ASG), agent de stérilisation, de chambre mortuaire...
- ☞ Accéder aux formations d'ambulancier, auxiliaire de puériculture, accompagnement éducatif et social
- ☞ S'il est bachelier ou s'il a plus de 3 ans d'exercice, préparer le diplôme d'Etat d'infirmier.

TARIF DE LA FORMATION (sous réserve de modification)

- ☞ Frais d'inscription à la sélection : gratuit
- ☞ Frais de scolarité : 220 euros
- ☞ Frais de formation : 7100 euros

INDICATEURS DE PERFORMANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT

- ☞ Taux de réussite au DEAS Session juillet 2026 : 100%
- ☞ Taux de satisfaction année de formation 2025-2026: 90%

CONTACT

IFAS

IFAS-IFAP-CFPPH
Centre Hospitalier de Cayenne

3 Avenue Alexis Blaise
BP606
97306 Cayenne Cedex
Gestionnaire Administrative

Tel : 06 94 28 49 43

Secretariat.fcifs@ch-cayenne.fr

INSTITUT DES FORMATIONS EN SANTÉ DE GUYANE

DE. AIDE-SOIGNANT



*Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la
formation conduisant au
diplôme d'Etat Aide-Soignant*

RNCP 40692—Niveau 4

Date de début : 01-09-2025

Date d'échéance : 01-09-2029

**Nom du certificateur : Ministère de la santé
et de la prévention**



OBJECTIFS DE LA FORMATION : La formation vise la professionnalisation par l'acquisition de compétences et d'une posture professionnelles. Elle s'attache à développer des capacités d'initiales et d'anticipation visant un exercice professionnel responsable. En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

A l'issue de votre formation, vous serez capable de répondre aux 3 missions spécifiques :

- ☞ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale et dans le respect de son projet de vie
- ☞ Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- ☞ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

LA FORMATION PERMET L'ACQUISITION DE 5 BLOCS DE COMPETENCES COMPRENANT 11 COMPETENCES INDISPENSABLES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT :

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

LES CURSUS :

- ☞ Parcours complet : personnes avec ou sans diplôme ne bénéficiant pas d'équivalence
- ☞ Parcours partiel : personnes avec diplôme permettant une équivalence de compétences et un allègement de formation

NOMBRE DE PLACES :

- ☞ Parcours complet : 15 places
- ☞ Parcours partiel : 5 places

RENTREE : 1ère semaine de septembre de l'année de sélection.

DUREE DE LA FORMATION :

- ☞ Parcours complet : 44 semaines (1540 heures) :
 - ✓ 22 semaines (770 heures) de théorie
 - ✓ 22 semaines (770 heures) de stage

PRE REQUIS POUR INTEGRER LA FORMATION :

La formation conduisant au diplôme d'Etat (en parcours complet) est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

☞ Par la voie du concours, la sélection est réalisée par un jury permettant d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat ainsi que son projet professionnel sur la base de l'étude d'un dossier (lettre de motivation, CV, document manuscrit) et d'un entretien de 15 à 20 minutes.

☞ Par la voie directe : sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service respectant les critères identifiés à l'article 11 de l'arrêté du 12 avril 2021.

Calendrier : dossier d'inscription sur le site internet <http://www.chu-guyane.fr/> Enseignement

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE

HANDICAP : Les élèves en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation. l'IFS est en capacité de proposer en interne, une équipe référents Handicap et Social :

Contact : dhss@ifsi.univ-guyane.fr

9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques;

LES STAGES

La formation en milieu professionnel comprend 4 périodes de stage. Le parcours de stage comprend au moins :

- ☞ Une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- ☞ Une période auprès de personnes âgées
- ☞ 3 stages de 5 semaines
- ☞ 1 stage de 7 semaines en fin de formation pour consolider le projet professionnel et le renforcement des compétences

NOS INTERVENANTS

- ☞ Professionnels de santé, paramédicaux (Infirmiers, Kinésithérapeutes, Diététiciens, Aides-soignants...)
- ☞ Psychologue
- ☞ Médecins...

MOYENS MIS A DISPOSITION

☞ Salles équipées multimédia, salles de simulation, salle informatique, plateforme numérique

METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISEES

- ☞ Cours magistraux (en présentiel ou distanciel)
- ☞ Travaux pratiques, Travaux dirigés
- ☞ Travaux personnels guidés
- ☞ Accompagnement pédagogique individualisé (API)
- ☞ Suivi pédagogique individualisé

VALIDATION DU DIPLOME

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est réalisée tout au long de la formation. Le jury d'attribution du diplôme d'Etat délivre le diplôme aux élèves ayant validé l'ensemble des blocs de compétences nécessaire à l'exercice de la profession aide-soignant. Le diplôme d'Etat est enregistré au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.